

COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2019/091

Membres en exercice : 23

Membres présents : 15

Membres absents représentés : 1

Membres absents : 7

L'an deux mille dix-neuf, le cinq novembre, à 18h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Yves ESCAPE, Henri BERTRAND, Chantal CAUVY-GAUBY, Jean CAMO, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Yannick COSTA, Julie SANZ-GUERRERO, Carine CAROLA, Brice ANNARELLI, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Jean-Pascal GARDELLE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Catherine MIFFRE (procuration à M. Jean-Paul BILLES)

Absents excusés : Blaise FONS, Jean TELASCO, Marie-Hélène SANSA-ARTIGUES, Anne FAUVEAU, Elisabeth BARDAJI-GITARD, Jacques BASSET, Jean-Marie ROGER.

Secrétaire de séance : Yannick COSTA.

Date de la convocation : 30/10/2019

REMBOURSEMENT DE FRAIS AUX ELUS

Monsieur Le Maire expose que dans le cadre de la réception organisée le 12 octobre 2019 au centre culturel à l'occasion du centenaire de M. Hubert PALOFFIS, élu de la commune de 1947 à 1983, M. Blaise FONS, adjoint au maire, s'est acquitté pour le compte de la Commune auprès de la société Leroy Merlin et du studio Photo John à PERPIGNAN de la somme de 32.90 € TTC correspondant à la réalisation d'un cadre photo offert à M. PALOFFIS par la municipalité. M. Blaise FONS ayant avancé la somme de **trente-deux euros et quatre-vingt-dix cents (32.90 €)**, M. le Maire propose de rembourser ce montant au vu des justificatifs de paiement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

► **DIT** que la somme de **32,90 €** doit être remboursée par le budget Communal à Monsieur Blaise FONS, Adjoint au Maire, en règlement de ces achats.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

LE MAIRE,

Transmis en Préfecture le :

Jean-Paul BILLES.

Affiché le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.

PHOTO JOHN-KODAK EXPRESS

16 Rue Mal FOCH F-66000 PERPIGNAN

0468343786 ou 0611683224

photojohnperpignan@orange.fr

N°TVA Intracommunautaire FR 78382195154

SIRET/38219515400036

Mr Blaise fons

14 rue des citronniers

66370 Pezilla la rivière

Facture

2019/466

Perpignan le: 08/10/2019

1 agrandissement 30x40

10,00 €

TOTAL TTC

10,00 €

TOTAL HT

8,33 €

TVA20%

1,67 €

Réglé par : CHEQUE ESPECES VIREMENT CB

1 - En cas de non paiement d'une seule échéance à sa date, la déchéance d terme sera automatiquement prononcée, sans la nécessité d'une mise en demeure et l'intégralité du solde restant dû immédiatement exigible

2 - En cas de non paiement, le bénéficiaire (l'avaliste le cas échéant) s'engage expressément à payer outre les frais de contentieux, une clause pénale fixée forfaitairement à 20% du solde restant dû selon les articles 1152 et 1229 du code civil. Cette clause pénale du domicile du créancier sera compétente, ce sans aucune dérogation.

3 - Seuls les tribunaux du domicile du créancier seront compétents, ce sans aucune dérogation.



FACTURE N° 078114

Ticket 171-000137-007-8114 / Date de vente : 09/10/2019

Exemplaire client / Date d'émission : 09/10/2019

Vente



Route N°9 66025 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : 04 68 98 47 47
Télécopie : 04 68 98 47 54
Assistance technique 0810 634 634
www.leroymerlin.fr

MR BLAISE FONS
14 RUE DES CITRONNIERS
66370 PEZILLA LA RIVIERE

**GAGNEZ DU TEMPS !
PRENEZ RDV
MINIMUM 48H
AVANT LE RETRAIT
DE VOTRE
COMMANDE**

Conditions de règlement : prix comptant sans escompte
Pénalité retard : trois fois le taux d'intérêt légal
Conditions de vente : prix départ magasin (ou franco domicile après régit des frais de transport)

Page 1 / 1

N°	Réf article	Désignation article	Prix unit. TTC	Remise	Prix unit. TTC remisé	Quantité	Total TTC
1	63706790	DECORATION CADRE ALU ACCENT NOIR 40X50CM Tx TVA :20.00 Montant TVA : 2.15 € Montant HT :10.75 €	12.90 €		12.90 €	1	12.90 €
2	67378591	40X50 PP 30X40 BLCCASSE EPAI Tx TVA :20.00 Montant TVA : 1.67 € Montant HT :8.33 €	10.00 €		10.00 €	1	10.00 €

	Total HT	Montant TVA
TVA 20.00%	19.08 €	3.82 €
Total TVA	19.08 €	3.82 €

Total TTC sans remise	22.90 €
Total TTC remise hors Carte maison	0.00 €
Total TTC remise Carte Maison	0.00 €
Total TTC remise	0.00 €
Total TTC	22.90 €

Date	Réglement	Montant
09/10/2019	CARTE BANCAIRE (EUR)	22.90 €

Chers Clients
Nos conditions générales de vente
sont disponibles sur:
www.leroymerlin.fr/cgu-cgv
Pour gagner du temps en caisse pensez
au paiement sans contact jusqu'à 20euros d'achat

Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant et dont nous sommes les seuls utilisateurs

S.A. LEROY MERLIN FRANCE - Capital de 100 000 000 EUR - 384 560 942 RCS LILLE - N° C.E.E. FR49 384 560 942
SIEGE SOCIAL - rue Chanzy - LEZENNES - 59712 LILLE Cedex 9 - Tel : 03 28 80 80 80 - Fax : 03 28 80 80 08 - Telex LM 110 535 F